

La lettre du Maire



Nanterre, le 30 juillet 2015



Nouvelle intercommunalité et métropole du Grand Paris : Votre Maire s'adresse à vous

**Madame, Monsieur,
chers concitoyens,**

La loi créant la métropole du Grand Paris et instaurant les nouvelles intercommunalités a été définitivement adoptée le 16 juillet. Dans la foulée, le préfet de la Région Île-de-France a rendu publique la carte des douze territoires intercommunaux de cette métropole, qui sera soumise à l'avis des conseils municipaux dès la rentrée de septembre.

Le choix du gouvernement est de diviser en deux le territoire des « Boucles Nord de la Seine ». **Dans ce scénario, Nanterre fait partie d'une intercommunalité avec 10 autres communes : Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson.**

Je veux le dire clairement : cette proposition n'est pas acceptable. Elle isole Nanterre au sein d'un véritable club de villes qui réunit les populations les plus aisées des Hauts-de-Seine. Elle crée un territoire qui concentre les

richesses autour de La Défense, ce qui va à l'encontre de l'objectif affiché d'une métropole sensée réduire les inégalités sociales et territoriales. Elle ne permettra pas de construire une coopération intercommunale utile aux habitants, car cela suppose déjà de partager des préoccupations communes.

Quelle chance aurons-nous de faire entendre les besoins des habitants de condition modeste et moyenne quand on sait que ce nouveau territoire compterait cinq quartiers considérés comme nécessitant une action publique prioritaire, et qu'ils sont tous à Nanterre ! Quels points d'appui trouverons-nous dans cette intercommunalité pour la rénovation des quartiers populaires, ou pour une répartition plus équilibrée des logements sociaux et des hébergements d'urgence, quand on sait que plusieurs de ces villes refusent d'appliquer la loi dans ce domaine? **Dans une telle intercommunalité, faire entendre la voix de Nanterre sera beaucoup plus compliqué.**

Suite pages 2 et 3

Ce choix du gouvernement est d'autant plus incompréhensible qu'une autre proposition lui a été faite par 13 maires des Hauts-de-Seine, de gauche comme de droite, que j'ai tenu à confirmer par écrit au préfet de région le 25 juin dernier, dans un courrier co-signé avec les présidents des groupes des élus CIC, PS et MRC du Conseil Municipal.

Cette proposition consiste à créer un territoire intercommunal dessiné par les Boucles Nord de la Seine, autour des pôles économiques de La Défense et du Port de Gennevilliers, avec 15 communes présentant une réelle diversité sociale. Pour Nanterre, ce serait surtout la possibilité de mieux faire prendre en compte des questions communes à plusieurs villes confrontées aux mêmes réalités, comme Colombes, Gennevilliers, Asnières, Clichy, Villeneuve-La-Garenne, Argenteuil.

Pour toutes ces raisons, je proposerai au Conseil municipal du 29 septembre de rejeter le choix d'une intercommunalité qui isole Nanterre, et de demander au Premier Ministre la création d'un territoire intercommunal des Boucles Nord de la Seine avec 15 communes.

Je ne vous cache pas que l'attitude du gouvernement dans ce dossier est particulièrement décevante. La création d'une métropole du Grand Paris le 1^{er} janvier prochain devait répondre à la nécessité absolue de réduire les inégalités sociales et territoriales qui n'ont cessé de s'aggraver en Île-de-France. Elle était sensée combattre efficacement les politiques égoïstes

et discriminatoires des villes qui refusent de construire des logements sociaux et cultivent l'entre soi.

Non seulement la loi adoptée le 16 juillet ne répond pas à ces objectifs justes, mais elle risque surtout de réduire un peu plus les moyens financiers des communes, de restreindre les pouvoirs des conseils municipaux, et au final d'éloigner les citoyens des lieux de décision.

Croit-on, par exemple, que c'est en retirant à Nanterre la maîtrise de son Office HLM et en le transférant à l'intercommunalité – comme le prévoit la nouvelle loi – que l'on va améliorer la gestion de proximité et les réponses aux attentes des locataires ? Certainement pas ! Le risque, c'est une remise en cause de la priorité donnée aux demandeurs nanterriens dans les attributions et les mutations. C'est une diminution des moyens pour l'entretien des résidences. **C'est pourquoi nous le disons haut et fort : l'office HLM de Nanterre doit rester communal.** Et nous allons nous mobiliser avec les plus de 10 000 locataires de l'office, avec l'ensemble de la population pour que cet aspect essentiel du bien vivre à Nanterre ne soit pas remis en cause.

Le même type de question se pose quant aux moyens financiers dont disposera la ville, quand on sait que la totalité des ressources fiscales venant de l'impôt payé par les entreprises de Nanterre ira à la métropole et à l'intercommunalité, sans que l'on sache quelle part sera reversée à la ville.

Il ne faut donc pas sous-estimer les effets durables et en profondeur que peut avoir cette réforme. Une partie du destin de Nanterre ne sera plus entre les mains de Nanterre, et cela change beaucoup de choses.

Quelles compétences pour la métropole ?

Face à cette situation, il n'est pas question de baisser les bras. Les citoyens ont leur mot à dire. A nous de faire en sorte que la métropole devienne aussi un nouvel espace pour construire des réseaux de solidarité, des mobilisations citoyennes, des innovations sociales et environnementales, des rapprochements d'intelligences et de talents.

C'est là un formidable défi à relever ensemble ! Dès la rentrée de septembre, nous allons prendre des initiatives pour permettre aux Nanterriens d'être partie prenante de cet enjeu. Nous aurons un débat sincère autour de questions qui nous concernent tous : comment faire entendre la voix de Nanterre dans ce contexte nouveau ? Comment poursuivre le projet d'une ville pour tous pour lequel vous nous avez renouvelé votre confiance ? **Ces initiatives convergeront vers des assises de la ville au printemps 2016.**

Telles sont les raisons, mesdames et messieurs, qui ont fait que j'ai jugé important de m'adresser à vous, même en cette période estivale.

Avec mes plus sincères salutations.

Patrick Jarry

Maire de Nanterre

Conseiller départemental
des Hauts-de-Seine



N'hésitez pas à me faire part de votre réaction, vos idées, vos suggestions :
patrick.jarry@mairie-nanterre.fr

La loi prévoit de transférer à la métropole et aux établissements territoriaux intercommunaux les compétences suivantes :

- ▶ L'aménagement de l'espace métropolitain ;
- ▶ Le développement et l'aménagement économique, social et culturel ;
- ▶ Le logement et la politique locale de l'habitat ;
- ▶ La politique de la ville ;
- ▶ La protection de l'environnement et du cadre de vie.

Les compétences aménagement et logement ne seront transférées qu'à partir de 2017.

L'instruction et la délivrance des permis de construire restent une compétence des communes.

124 communes,
7 millions d'habitants,
210 élus

La métropole du Grand Paris sera créée le 1^{er} janvier 2016. Outre Paris, elle comptera 124 communes de la première et deuxième couronne, soit un total de 7 millions d'habitants. Cette métropole sera une nouvelle collectivité gérée par un conseil de 210 élus. Toutes les communes membres de la métropole seront représentées dans ce conseil par au moins un élu. Treize communes, dont Nanterre, auront deux représentants en raison de leur taille. Paris aura 62 représentants.

L'État propose 12 territoires intercommunaux

La loi votée le 16 juillet prévoit une métropole du Grand Paris divisée en territoires intercommunaux. Mais, en dehors de Paris, elle ne fixe ni le nombre ni la taille de ces territoires. La proposition de l'État est de créer 12 territoires intercommunaux. Dans ce scénario, Nanterre ferait partie du territoire 4 baptisé provisoirement « La Défense » avec 10 autres communes : Courbevoie, Garches, La Garenne - Colombes, Levallois, Neuilly, Puteaux, Rueil, Saint-Cloud, Suresnes et Vaucresson, soit un total de 570 000 habitants. À noter que 10 maires sur 11 de ces communes sont opposés à ce découpage et demandent un territoire à 15 communes autour des Boucles de la Seine. Tous les conseils municipaux devront se prononcer à la rentrée. La décision finale reviendra au préfet de région.



Carte des territoires

- T1 - Paris
 - T2 - Sud-Hauts-de-Seine
 - T3 - GPSO
 - T4 - La Défense
 - T5 - Boucle Nord 92
 - T6 - Plaine Commune
 - T7 - Territoire des aéroports
 - T8 - Est Ensemble
 - T9 - Grand Paris Est
 - T10 - Actep
 - T11 - Plaine centrale - Haut-Val-de-Marne - Plateau Briard
 - T12 - Val de Bièvre - Seine Amont - Grand Orly
- Nombre de communes

